



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 25 mars 2015

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Marie-Paule GRANGE, Sandrine TESTON, Patricia SONZOGNI, Lucie DI CANDIDO (arrivée à 19h15), Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Isabelle BRUN, Dominique JACON, Mario MANGANO, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Florian BISSCHOP, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA.

Membres absents : Philippe GEORGES (procuration à Patricia SONZOGNI), Françoise MEOLI (procuration à Jean-Paul MARGUERON), Sophie PELLETIER (procuration à Sandrine TESTON), Laurent DE MONTGOLFIER (procuration à Florence ARNOUX LE BRAS).

Secrétaire de séance : Daniel MEINDRE

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2015.

Philippe ROLLET souhaite que soit rajouté :

- page 6 : après « Philippe ROLLET indique l'importance d'avoir un rapport de la Cour des Comptes : **« Depuis 2008, la capacité de désendettement de la ville oscille ainsi entre 6 ans et 7 ans soit une durée inférieure au premier seuil d'alerte de 9 ans, je vous rappelle qu'il est actuellement à 11 ans sur le DOB 2015 ».**

- page 11, à la suite du paragraphe : « Sandrine TESTON répond qu'il a été dit lors du conseil d'école des Clapeys que les temps péri-éducatifs deviendraient payants. Pour l'instant le coût serait de 1.55 € la séance pour un quotient familial inférieur à 591 et de 2.25 € la séance pour un quotient familial supérieur à 591. C'est le coût actuel d'une séance de périscolaire du soir Il faut savoir que sur la Savoie 46 % des communes ont mis un système payant », **il convient de préciser qu'une séance débute à 15 h 45 et se termine à 18 h 15.**

Ces remarques étant prises en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de débiter par le point n° 2.a en attendant l'arrivée de Monsieur Marc TOURNABIEN, Président de SOREA.

2. FINANCES

2-A - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire annonce qu'il quittera la séance pour le vote des différents comptes administratifs. Il demande l'accord de l'assemblée pour que la présidence de séance soit assurée par Jean-Paul MARGUERON concernant l'approbation de ces comptes administratifs.

Vote à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Jean-Paul MARGUERON précise à l'assemblée qu'un document complet de ce compte administratif a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il présente le compte administratif qui fait apparaître une section de fonctionnement avec des recettes à 12 582 093,95 € et des dépenses à 11 849 478,57 €.

Une section d'investissement avec des dépenses à 5 192 551,33 € (investissement réel + remboursement du capital de l'emprunt). Les recettes sont à 3 645 098,48 €.

En ajoutant les restes à réaliser de l'année 2014 en section d'investissement : 555 650 € et 111 500,00 € en recettes.

Le compte administratif 2014 :

Recettes : 17 583 337,60 €

Dépenses : 17 597 679,90 €

Déficit : 14 000 € sur le compte administratif.

A la demande de Florence ARNOUX-LE BRAS, Jean-Paul MARGUERON précise que, en dépenses, la ligne 6156 correspond à la maintenance des équipements, notamment les ascenseurs, la différence de prévision s'explique par le fait que les contrôles ne sont pas obligatoires chaque année. Pour 2015, les contrôles se feront en fin d'année pour un paiement l'année suivante de manière à équilibrer le budget.

Florence ARNOUX-LE BRAS constate une baisse sur le compte 70 en recettes. Jean-Paul MARGUERON explique que cette ligne correspond aux concessions du cimetière. Il précise que cette baisse est due au fait que la ville ne vend plus de caveaux préfabriqués à cause des problèmes d'étanchéité suite à la pose de marbres. Florence ARNOUX-LE BRAS constate une baisse également sur les travaux. Jean-Paul MARGUERON précise que ce montant correspond aux demandes des autres services et collectivités (CCAS, CCCM...).

Jean-Paul MARGUERON expose les grandes lignes des investissements. Le bilan a été présenté en 2014. Il rappelle ensuite la situation des emprunts au 31 décembre 2014.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON expose le compte administratif du budget annexe de l'eau.

On note une augmentation des recettes qui correspond à une hausse de la consommation : 535 000 m³ ont été vendus en 2014 pour 520 000 en 2013. Jean-Paul MARGUERON rappelle les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2015 : 3,20 €/m³ TTC.

On constate un excédent, sur le résultat final, de 31 521,30 € ; le budget commence à s'équilibrer.

Recettes : 1 708 160,61 €

Dépenses : 1 676 639,31 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul MARGUERON expose ensuite le compte administratif du budget annexe de l'assainissement.

Sur le budget de l'assainissement, la part du SIA en quelques années, a augmenté : elle est passée de 230 000 en 2012 à 376 000 € en 2014. Le budget de l'assainissement est stable, pas de grosses dépenses prévues, ni de gros investissements. Il n'y a plus d'emprunt sur l'assainissement.

Recettes : 624 260,13 €

Dépenses : 662 113,19 €

Monsieur le Maire quitte la salle à 19 h 00 et laisse la présidence à Jean-Paul MARGUERON qui fait procéder au vote des différents comptes administratifs 2014.

Compte administratif 2014 budget principal : vote à l'unanimité

Compte administratif 2014 budget annexe de l'eau : vote à l'unanimité

Compte administratif 2014 budget annexe de l'assainissement : vote à l'unanimité

1. SOREA – PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE DEDIEE A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE EN OFFRE DE MARCHÉ, DENOMMEE « SOWATT » - PRISE DE PARTICIPATION DE SOREA (100 %) – Intervention de Monsieur Marc TOURNABIEN Président de la SOREA et de Frédéric MARCHAND, Directeur de la SOREA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conséquences de la loi NOME (7 décembre 2010), notamment en termes de perte d'activité de fourniture d'électricité aux clients professionnels. Les impacts sont très lourds pour SOREA, dont le portefeuille clientèle est constitué pour moitié de Tarifs Jaunes et Verts. Les quelques 300 clients (professionnels et collectivités, tarifs dont la Puissance Souscrite est supérieure à 36 kVA) concernés auront donc jusqu'au 31 décembre 2015 pour mener les démarches de changement de fournisseur afin de contracter, avec un nouvel opérateur, un *contrat en offre de marché* en lieu et place du tarif réglementé (jaune ou vert). U contrat transitoire, dont les conditions économiques ne sont pas encore connues à ce jour, pourra être proposé par les opérateurs historiques (EDF, ELD) aux sociétés n'ayant pas souscrit au 31 décembre 2015 un contrat en offre de marché. Ce contrat transitoire ne sera pas proposé aux collectivités territoriales et aux établissements publics en raison des contraintes de publicité et de mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise également les lourdes conséquences économiques pour SOREA (perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M€) et les difficultés rencontrées par SOREA depuis début 2014 envers ENALP, fournisseur alternatif dans lequel SOREA a une participation minoritaire (6,3 %).

Le Conseil d'Administration de la SOREA, par sa délibération en date du 26 février 2015, envisage la création par SOREA, d'une filiale de commercialisation (dénommée SOWATT), dédiée à la fourniture d'électricité en offre de marché sur la zone historique de SOREA et en dehors.

Monsieur le Maire précise que l'organe délibérant d'une collectivité territoriale associée à une société d'économie mixte locale, saisie d'un projet de prise de participation de cette société au capital d'une société commerciale, doit examiner si l'opération présente un intérêt pour l'exécution du service public dont l'exploitation a été déléguée.

A travers cette participation, l'initiative de SOREA permet de poursuivre sa mission historique de fournisseur d'électricité et de conserver un lien clientèle, considéré comme essentiel. En outre, par son développement en dehors de sa zone historique (avec en priorité, le département de la Savoie et la région Rhône-Alpes), SOWATT aura les moyens de compenser une forte perte d'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés des professionnels.

Monsieur le Maire remercie Marc TOURNABIEN Président de la SOREA et Frédéric MARCHAND, Directeur général de leur présence et laisse la parole à Marc TOURNABIEN.

Monsieur le Président de SOREA rappelle que SOREA est une Société d'Economie Mixte, maîtrisée par les collectivités territoriales qui en sont l'actionnaire majoritaire à 66 %. L'objectif de SOREA est de servir les

collectivités et le territoire, de créer des emplois et de l'activité sur ce territoire. La fonction première de SOREA est de distribuer l'énergie mais surtout d'entretenir les réseaux électriques qui restent propriété des collectivités. Pour continuer à entretenir ces réseaux, la société doit avoir des marges financières suffisantes pour réinvestir. C'est la raison pour laquelle, depuis 2007, la société SOREA a créé un certain nombre de filiales pour conforter ses marges notamment par la production d'énergies renouvelables avec les filiales HYDREA et SUNALP.

Marc TOURNABIEN rappelle l'ouverture, au 1^{er} janvier 2016, du marché de l'énergie notamment pour les tarifs Vert et Jaune, ce qui implique que tous les clients de SOREA qui bénéficient de ce tarif verront leur contrat résilié et devront s'adresser à un autre fournisseur que leur fournisseur historique, ceci étant lié à la disparition des tarifs règlementés (tarifs fixés par l'Etat). La SOREA est fortement impactée puisque 34 % de ses clients bénéficient des tarifs Jaune et Vert. La volonté du Conseil d'administration de SOREA est de devenir distributeur d'électricité en créant une filiale dans la SEM SOREA. Pour ce faire, SOREA doit obtenir l'accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Il rappelle que *l'objectif premier de la SOREA, c'est, à travers la diversification, être capable de maintenir un niveau de marges tel que la SEM sera capable demain de continuer à entretenir, développer, moderniser les réseaux de distribution électrique et d'apporter un service à la fois de qualité et de proximité sur le territoire de SOREA.*

Frédéric MARCHAND prend la parole et rappelle que l'objectif est de garder un lien clientèle avec les clients industriels et professionnels avec lesquels SOREA a des rapports depuis plusieurs décennies. Il précise que 300 clients sur 12 000 sont concernés, qui représentent 50 % du chiffre d'affaires de la société.

La création de la filiale SOWATT permettrait de faire des offres personnalisées à chaque client professionnel. Son champ d'action pourrait s'étendre au-delà de la Maurienne ou de la Savoie.

Dominique JACON fait part d'un groupement de commandes proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de Savoie et s'interroge sur l'intérêt d'y adhérer ou pas. Frédéric MARCHAND rappelle que la filiale SOWATT sera opérationnelle dès le mois de mai et pourra répondre sous 48 h.

Philippe ROLLET expose que SOREA est une entreprise qui vit et qui fait de l'emploi dans notre vallée. Il rappelle que Saint-Jean-de-Maurienne fait partie des deux collectivités, avec Valloire, qui sont les plus gros actionnaires publics, que ces collectivités perçoivent des dividendes de SOREA. Il souligne que SOREA a atteint aujourd'hui l'objectif fixé lors de sa création, réussite pour une SEM avec maîtrise du statut des salariés.

Marc TOURNABIEN rappelle que le nombre de salariés de SOREA a doublé entre 2007 et 2015 (25 salariés en 2007, plus de 50 salariés en 2015).

Philippe ROLLET souligne les enjeux très particuliers pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, notamment en termes d'emploi et le développement de cette entreprise en bonne forme est primordial pour notre commune.

Florence ARNOUX-LE BRAS précise qu'elle est très favorable au développement de cette entreprise. Elle souligne la notion de service public qui est doit être maintenue et s'interroge quant à l'objet de la délibération.

Marc TOURNABIEN rappelle que l'objectif est de sauvegarder des marges suffisantes pour la poursuite de l'amélioration et de l'entretien des réseaux sur le territoire de SOREA, ce qui ramène à la notion de service public.

Daniel MEINDRE, ancien administrateur de la Régie d'Electricité rappelle que si le statut n'avait pas évolué, la régie n'existerait plus. Il souligne l'évolution de la SOREA qui a su garder un service de proximité et surtout une excellente image de marque au niveau de la population.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de SOREA pour leur intervention et demande au Conseil de voter.

Vote à l'unanimité.

2-B - APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement – Vote à l'unanimité

2-C -AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Budget principal

Compte 1068	Autres réserves	732 615,38 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	302 807,68 €

Vote à l'unanimité.

Budget annexe de l'eau

Compte 1068	Autres réserves	267 704,66 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	136 683,36 €

Vote à l'unanimité.

Budget annexe de l'assainissement

Compte 1068	Autres réserves	64 304,25 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	- 53 557,31 €

Vote à l'unanimité.

2-D - VOTE DES BUDGETS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

BUDGET PRINCIPAL

Jean-Paul MARGUERON fait une présentation du budget primitif. Tous les éléments de détails ont été communiqués à l'ensemble du conseil municipal par document joint à la convocation et à la note de synthèse.

Jean-Paul MARGUERON commente ces documents. Il indique que :

- ce budget est équilibré à 15 077 128,98 €,
- les crédits de fonctionnement s'élèvent à 12 217 093 € en dépenses et en recettes,
- les crédits d'investissement s'élèvent à 2 millions d'euros.

Il précise que les charges à caractère général, chapitre 011, se montent à 2 018 550 € (en baisse par rapport au budget primitif 2014).

A la demande de Françoise COSTA qui demande une explication quant à la baisse des transports collectifs, Jean-Paul MARGUERON précise que les bus du restaurant scolaire ainsi que le transport scolaire du midi au Tilleret et au Panorama ont été supprimés.

Il précise ensuite, pour répondre à une question de Florence ARNOUX-LE BRAS, concernant les charges locatives et les charges de copropriété que les charges du Forum Saint-Antoine vont baisser en 2015 et qu'une partie des garages de l'Orme va être cédée.

Il informe également d'une baisse sur les assurances, sur la ligne fêtes et cérémonies due à la suppression du repas de la soirée du personnel, la commission commerce...

Il note également une baisse sur la ligne voyages et déplacements, sur la prévention (suppression des petits jobs), sur les frais d'actes (contentieux médiathèque).

Concernant les frais de personnel, une prévision de 6 377 000 € (réalisé 2014 : 6 382 000 €), diminution des frais de personnel, sachant que le service des ressources humaines calcule au plus juste et que certains départs ne seront pas remplacés.

Il rappelle la suppression de 500 000 € du Fonds de péréquation.

Concernant les recettes d'investissements, Florence ARNOUX-LE BRAS, note une baisse concernant la TLE. Jean-Paul MARGUERON précise que cette baisse est due à l'urbanisme (la DDT n'a pas transmis les dossiers de demande de permis de construire).

Concernant le budget d'investissement, qui s'équilibre à 1 616 000 €, 1 061 000 € sont prévus pour les opérations nouvelles et 555 000 € de restes à réaliser.

Certaines opérations sont obligatoires notamment le renouvellement de serveurs (54 000 €). D'autres opérations ont été privilégiées, notamment la sécurisation du torrent de l'Arvan (350 000 €) et la fin des études sur le Bonrioux (50 000 €).

Avant de passer au vote, Philippe ROLLET souhaite intervenir :

« la ville de Saint-Jean-de-Maurienne est dans une situation très compliquée qui sort du seul cadre financier, et je dirais que l'annonce de la fermeture du collège Saint-Joseph ces derniers jours, ne va pas pour améliorer l'attractivité, laissant 217 familles, ainsi que le personnel sur la touche. J'ose cependant espérer que le choix des familles ira vers un établissement saint-jeannais, cet établissement qui génère malgré tout une économie non négligeable sur la partie haute de notre ville. La perte de démographie, plus de 1 000 habitants en 8 ans, l'absence d'investisseurs sur notre territoire, obligent une réflexion sur la clarté des orientations prises par la majorité sur le budget qui nous est proposé. Je dirais que ce budget est le budget des contradictions. La situation financière devient difficile et nous en sommes très conscients. Cette situation était écrite depuis un an en ce qui concerne le redressement des finances publiques, moins 248 000 € pour 2015 et depuis 2011 pour le FPIC qui est dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, qui nous enlève sur le budget 500 000 € cette année, 736 000 € en 2016 et à vie. Alors, pourquoi avoir accepté le Tour de France en 2015, qui était une demande de l'automne 2014, pour 325 000 € et dans le même temps, demander un effort sans précédent aux associations sportives, fer de lance, les associations en règle générale, fer de lance du lien social. Pourquoi avoir réalisé la rénovation d'un théâtre pour 3 millions d'euros pour loger un festival du théâtre que l'on annule cette année. Pourquoi facturer aux familles des rythmes scolaires à compter de septembre 2015, pourquoi avoir fait autant de promesses fin 2014 lors des élections municipales, travaux de voirie, etc... Nous tenons malgré tout à jouer pleinement notre rôle de force de proposition car nous sommes bien conscients dans la situation dans laquelle nous sommes et que des coupes budgétaires sont indispensables. Nous avons fait un certain nombre de propositions en ce sens en débat d'orientation budgétaire que nous sommes prêts à évoquer avec vous pour que 2016, année non électorale, ne soit pas l'année des augmentations d'impôts, qui seraient le choix de la facilité et de la perte, une nouvelle fois, de l'attractivité de notre ville ».

Florence ARNOUX-LE BRAS note « que des efforts ont été faits sur les dépenses, baisses à poursuivre, mais il reste des prévisions de dépenses que nous ne partageons pas, notamment sur le Tour de France. On constate aujourd'hui qu'il n'y a pas d'augmentation sur les taux d'imposition, qu'il n'y a pas d'emprunt nouveau, ce qui nous semble aller dans le bon sens. Cependant, il est sans doute nécessaire de se recentrer aujourd'hui, étant donné les contraintes budgétaires, sur les priorités de notre ville, c'est-à-dire les voiries et les travaux dans les écoles (aujourd'hui il n'y en a pas de prévus). Il est vrai également que nous aurions souhaité qu'un certain nombre de promesses qui ont été faites, puissent être assumées, je pense en particulier à des promesses qui ont budgétées à une époque comme l'exemple malheureux du skate park. Nous, on souhaiterait surtout, comme nous l'avons

évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, qu'il nous semblait nécessaire pour rééquilibrer le budget de notre ville, de faire passer à la Communauté de communes, un certain nombre de compétences, sur l'école de musique, sur l'office du tourisme. Pour nous, le développement touristique, de toute façon, doit se penser à l'échelle communautaire et enfin nous souhaiterions qu'il y ait un débat sur l'utilisation du contrat de centralité, dont nous n'avons pas parlé encore ce soir, et sur l'affectation des sommes en question. Vous aviez un projet qui était en particulier de revoir la place du Forum. Il me semble que c'était un bon projet, de changer l'image de notre ville et de la rendre plus attractive, lui donner une nouvelle jeunesse ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Vote à la majorité : 4 contre : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER
2 abstentions : Florence ARNOUX-LE BRAS, Laurent DE MONTGOLFIER.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON fait une présentation rapide du budget annexe de l'eau.

Jean-Paul MARGERON précise que le budget annexe de l'eau a été conçu avec des recettes pour 528 000 m3 de vente. Un budget qui s'équilibre en dépenses d'exploitation à 1 510 000 € et sur la section d'investissement à 434 783 €.

L'équilibre du budget est à 1 945 383,36 €.

Il précise que chaque année des compteurs sont remplacés pour un montant de 20 000 €.

Les principaux travaux prévus sont l'étanchéité du réservoir des Clapeys et de Villardjarrier. Sur ce dernier, des fissures sont apparues rapidement après sa mise en service. Un arrangement à l'amiable a été passé avec l'entreprise qui réalisera la reprise d'étanchéité. La rue de la Charité va être remise aux normes cette année, remplacement des vieilles conduites en fonte. Ces travaux seront réalisés par le service de l'eau.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul MARGUERON fait une présentation rapide du budget annexe de l'eau.

Il précise que ce budget s'équilibre à 705 207,31 € avec un emprunt d'équilibre à 29 375 €.

Il informe l'assemblée qu'il n'est pas prévu de grosses opérations cette année si ce n'est l'achat d'un logiciel, l'achat de compteurs pour 21 000 € et quelques travaux, reste à réaliser sur la rue Pierre Léon Gros et réfection de la rue de la Charité.

Le budget d'investissement s'élève à 96 600 €.

Philippe ROLLET signale que l'on retrouve dans les deux budgets de l'eau et de l'assainissement, la baisse démographique constatée sur la commune.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie Jean-Paul MARGUERON et les membres de la commission des finances pour le travail effectué.

2-E - FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose pour 2014 le maintien des taux des contributions directes, soit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 15,48 %
- ⇒ Foncier bâti : 19,61 %
- ⇒ Foncier non bâti : 106,76 %

Vote à l'unanimité.

2-F - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau de présentation a été diffusé à l'ensemble du conseil municipal avec la note de synthèse.

Daniel DA COSTA constate une baisse de subventions à certaines associations et demande sur quels critères les montants sont attribués.

Pierre GROS rappelle que le nombre de licenciés et les frais de déplacement sont les principaux critères pris en compte pour le calcul des subventions.

Il précise que le Basket Club Mauriennais est l'association pour laquelle la baisse a été la plus importante. Cette baisse est due au fait que ce club a perdu plus du quart de ses licenciés (de 95 à 68 licenciés) et ses frais de déplacements ont beaucoup diminué : 3 800 km (au lieu de 6 600 km l'année précédente).

L'UAM et Maurienne Escalade ont vu le montant de leur subvention baisser, également suite à une baisse des frais de déplacement.

La plus forte hausse concerne le CAM Rugby qui a participé au championnat de France et qui donc dû beaucoup se déplacer (plus de 20 000 € de frais de déplacement). Jean-Paul MARGUERON précise qu'en 2014, la subvention du CAM Rugby avait baissé de près de 3 000 €.

Françoise COSTA souhaite connaître la situation actuelle du CAM Foot.

Pierre GROS précise que ce club est toujours en difficultés financières et qu'il le suit de près.

Jean-Paul MARGUERON rappelle qu'en 2008, le montant de la subvention du CAM Foot était de 42 000 € montant qui paraissait trop important par rapport aux autres associations. C'est pourquoi la subvention a été réduite de 3 000 € par an.

Philippe ROLLET déclare : « Il faut soutenir la vie associative car un club peut véhiculer l'image de marque de la ville. Aujourd'hui, on a fait le choix de retirer 10 000 euros au montant des subventions ». Il regrette la disparition de l'Office Municipal des Sports qui permettait, à l'époque, de lisser les sommes entre les clubs. Un club qui n'a pas de budget est un club qui ne vit pas.

Il regrette également la disparition du Centre Médico Sportif, fleuron de la ville qui était fréquenté par tous les clubs.

Il souhaiterait qu'un bilan soit fait sur les retombées du Tour de France. Il pense que malgré la beauté de l'évènement, les montants versés pour accueillir une arrivée et un départ impactent trop le budget de la ville.

Philippe ROLLET regrette que Daniel DA COSTA, membre de la commission sports n'ait pas été invité pour l'arbitrage des montants de subvention.

Pierre GROS expose qu'il existe, au sein de la commission extramunicipale sports, une commission subventions. Daniel DA COSTA n'en fait pas partie ; c'est la raison pour laquelle il n'a pas participé à l'arbitrage. Il rappelle également que les clubs sont tenus de fournir les justificatifs de tous leurs comptes et nombre d'entre elles ont des livrets bleus bien fournis, ce à quoi Philippe ROLLET a répondu : « Alors, *disez-le haut et fort* ».

Monsieur le Maire remercie Pierre GROS et Mario MANGANO pour l'excellent travail qu'ils font dans le domaine du sport.

Vote à la majorité – 4 contre : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER

2-G - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Le Grand Clocher ». Cette association a pour projet la reconstruction de la flèche originelle. Cette association souhaite organiser un spectacle, une animation et a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention. La commission finances a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire interrompt la séance et demande au public d'arrêter de parler et de faire des grimaces, cela étant très pénible.

A la demande de Philippe ROLLET, Jean-Paul MARGUERON précise que les adhérents de cette association sont au nombre de 25. Il précise qu'un spectacle, avec un artiste local, aura lieu le 6 juin, dans le cadre de la quinzaine culturelle.

Vote à l'unanimité.

3. CONSEIL – Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi d'orientation du 6 février 1992 et de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un règlement intérieur approuvé par délibération du 23 septembre 2014.

Toutefois, un certain nombre d'évolutions et de questionnements ainsi que sa mise en conformité avec les textes en vigueur nécessitent qu'il soit mis à jour chaque fois que nécessaire. A cette fin, la commission de révision du règlement intérieur s'est réunie le 9 mars 2015 et propose la modification des articles 29 et 30.

Monsieur le Maire communique le projet de règlement sur lequel le Conseil aura à se prononcer.

Il rappelle, suite à la sollicitation des groupes « Vivons Saint-Jean » et « Saint-Jean avec vous », la nécessité de réviser le règlement intérieur du conseil, notamment en ce qui concerne la répartition des tribunes dans « Saint-Jean l'Actu », mais également l'attribution d'un local pour les groupes d'opposition.

Pour la répartition des tribunes, deux options sont proposées :

Option n° 1 : la répartition entre les différents groupes d'opposition se fait de manière égalitaire comme suit : ½ pour le groupe « Saint-Jean avec Vous » et ½ pour le groupe « Vivons Saint-Jean ».

Option n° 2 : la répartition entre les différents groupes d'opposition se fait de manière proportionnelle comme suit : 2/3 pour le groupe « Saint-Jean avec Vous », 1/3 pour le groupe « Vivons Saint-Jean ».

Après débat et vote à main levée, 19 voix pour l'option n° 1, 5 voix pour l'option n° 2, 5 abstentions.

L'option n° 1 est retenue.

La modification du règlement est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, les mouvements de personnel et les modifications à apporter au tableau des emplois qui regroupe les emplois permanents et non permanents.

Il explique que le tableau prend en compte les modifications de postes effectuées depuis le dernier budget liées notamment aux 16 avancements de grade de l'année 2015, à la baisse des effectifs des agents non titulaires (jeunes de l'été et saisonniers) dans un contexte budgétaire contraint.

Vote à l'unanimité

b) Recrutement de personnel saisonnier aux Services Techniques Municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de personnel saisonnier aux services techniques municipaux compte tenu de l'augmentation de l'activité pendant la saison estivale au Centre technique municipal (service espaces verts et service entretien extérieur) et au service de l'eau-assainissement-environnement.

Il propose de continuer dans ce sens tout en tenant compte du contexte budgétaire contraint et de recruter 7 agents saisonniers, dans le respect de l'article 3, 2^e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permet de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Vote à l'unanimité

c) Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de jeunes étudiants durant les vacances scolaires d'été pour assurer divers travaux d'entretien courant sur le domaine public.

Il propose de continuer dans ce sens tout en tenant compte du contexte budgétaire contraint et de recruter 9 agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article 3, 2^e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vote à l'unanimité

d) Modification de la quotité de temps de travail d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe – service bâtiment-nettoyage

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20 juin 2013 portant création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17,5 heures/semaine (50 %) qui a permis de recruter un agent qui effectue l'entretien ménager d'une partie du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Cet agent a également en charge, sur la base d'heures complémentaires correspondant à 7 heures/semaine l'entretien ménager du gymnase Sébastien Berthier à l'exclusion des périodes de fermeture de l'équipement.

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet afin de passer sa quotité de 17,5 heures/semaine à 24,5 heures/semaine.

Vote à l'unanimité

COMMUNICATIONS

⇒ Bilan des marchés publics passés en 2014 (code des Marchés Publics – Article 133)

La liste des marchés publics passés en 2014, en application de l'article 133 du code des marchés publics, a été adressée à tous les conseillers.

⇒ Mise en vente de 3 garages « Garages de l'Orme »

⇒ Mise en vente « ex Maison ONF » - Quai Jules Poncet.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Le planning de présence des élus pour les élections du 29 mars a été transmis
- ⇒ Prochain conseil communautaire : mardi 31 mars à 19 h à la Salle polyvalente des Chaudannes
- ⇒ Prochain conseil municipal : jeudi 7 mai 2015 à 18 h 30,
- ⇒ Réunion organisée par le Syndicat du Pays de Maurienne : mercredi 29 avril à 20 h à la salle Pré Copet : réunion d'information : point d'étape sur la démarche SCOT pour l'ensemble des élus.
- ⇒ Sandrine TESTON fait un point suite à l'annonce de la fermeture du groupe scolaire Saint-Joseph. La ville est concernée pour ce qui concerne les écoles maternelle et élémentaire. Environ 60 élèves scolarisés dans cette institution pourraient être inscrits dans les différentes écoles de la ville, ce qui aboutirait à l'ouverture de 2 classes sur deux établissements différents. Une réunion a eu lieu le 13 mars 2015 au sein de l'école Saint-Joseph, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Inspecteur de l'éducation

nationale, pour expliquer les modalités d'inscription dans les écoles publiques. Un courrier a été adressé aux familles en ce sens. Quelques demandes de dérogation ont été formulées, elles seront examinées lors de la commission scolaire qui aura lieu début mai.

Subventions du Conseil général de la Savoie

- ⇒ 900 € en faveur de 2 particuliers pour des travaux d'amélioration d'un logement,
- ⇒ 1 750 € - Collège Maurienne au titre de l'appel à projets du CG Jeunes pour l'action « Formation des délégués sur la cyberdépendance »

- ⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un marquage au sol pour renforcer le tourne à gauche à la sortie du parking de la Caisse d'Epargne, rue Ramassot sera mis en place prochainement (suite à une remarque faite par Florence ARNOUX-LE BRAS lors du précédent conseil).

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Ministère des Transports, de la Mer et de la Pêche, concernant la motion relative à la circulation des poids lourds dans le Tunnel du Fréjus.

- ⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux du Tabellion côté rue de la Sous-Préfecture démarreront à la mi-avril avec une première phase de désamiantage et la phase de déconstruction à partir de la fin du mois de mai.

- ⇒ Une étude pour le transport scolaire est en cours suite à la réforme des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.